



SOMMAIRE

	Pages
Point 21 de l'ordre du jour:	
Célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	1
Discours de M. Charles Hélou, ancien président de la République et envoyé spécial du Président de la République libanaise	1
Discours du Mwalimu Julius K. Nyerere, président de la République-Unie de Tanzanie	3
Discours de M. Gregorio López Bravo, ministre des affaires étrangères d'Espagne	7
Discours de M. Albert Bernard Bongo, président de la République gabonaise	10
Discours de l'honorable Richard A. Henries, président de la Chambre des représentants et représentant spécial du Président du Libéria	11

Président: M. Edvard HAMBRO (Norvège).

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Célébration du vingt-cinquième anniversaire
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à S. E. M. Charles Hélou, ancien président de la République et envoyé spécial du Président de la République libanaise.

2. M. HELOU: Le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies que nous célébrons ensemble coïncide, si nous voulons avoir bonne mémoire, avec un autre anniversaire que nous ne célébrons pas: le cinquantième anniversaire de la naissance d'une institution semblable à la nôtre, la Société des Nations, qui s'était déjà assignée certains de nos propres objectifs, avait déployé des efforts pour les atteindre et qui fait désormais partie d'un passé défunt. Née en 1920, il y a donc bien 50 ans, au lendemain de la première guerre mondiale, la Société des Nations est morte bien avant la seconde guerre mondiale, c'est-à-dire bien avant l'acte officiel de son décès, morte de ses échecs dans les conflits plus limités qu'elle n'avait pas su empêcher ou résoudre et des faux et savants calculs de l'égoïsme qu'elle avait cru bon de substituer à la seule voie de salut possible: la voie de la justice indivisible et de la paix, de la paix fondée sur la justice.

3. Nous nous penchons sur le passé, non point seulement pour compter nos blessures, mais pour les panser et les guérir, pour éviter la persistance ou le retour des fautes commises, pour mieux prévoir et mieux préparer l'avenir. En célébrant aujourd'hui le vingt-cinquième anniversaire de

l'Organisation des Nations Unies, cette fête qui doit être une fête du souvenir et une fête de l'espérance, dans un climat fait à la fois d'angoisse et de ferveur, c'est notre infortune et c'est notre noblesse de connaître les périls qui nous menacent et de devoir les affronter, de savoir que nous ne pourrions les conjurer ni par la violence, ni par la fuite ou les faux-fuyants, mais par l'honnête, la rigoureuse et courageuse application des principes que nous avons solennellement proclamés; que nous n'avons le choix qu'entre la fidélité à nos engagements et la destruction de notre œuvre et de nos pays. C'est notre infortune et c'est notre noblesse, dis-je, d'être tous ensemble acculés à choisir entre la fraternité et la mort.

4. A cette assemblée œuvrant ensemble pour la vie, je veux dire pour la vie en commun des peuples, j'ai l'honneur d'apporter le message amical du Liban, un message qui réaffirme pour aujourd'hui et pour demain notre concours fidèle à l'ONU depuis 25 ans — puisque nous avons eu l'honneur de participer à sa création — et aussi notre foi dans la nécessité et les bienfaits de la coopération internationale, une coopération large et sincère au profit de tous.

5. Une telle foi et les obligations qu'elle entraîne et les disciplines qu'elle impose nous paraissent particulièrement opportunes en cet anniversaire qui survient au milieu de tant de cruelles incertitudes. Loin de nous l'idée de sous-estimer, d'une part, le long et patient labeur de codification des relations humaines qui se poursuit ici, les propositions constructives faites pour freiner la course aux aventures et, d'autre part, l'aide apportée à la décolonisation, la protection ou tout au moins la reconnaissance internationale des droits de l'homme. Loin de nous l'idée de méconnaître la valeur de l'entraide sociale, économique et culturelle que notre Organisation tâche d'étendre à l'univers, par le moyen de ses institutions spécialisées.

6. Nous souhaitons seulement marquer notre confiance moins dans les textes élaborés que dans l'esprit qui les vivifie, moins dans la technique que dans la morale qui l'inspire, et proclamer avec autant de simplicité que de force, dans ce domaine comme dans tous les autres, la prédominance des valeurs morales, la primauté du droit.

7. Sur le plan politique comme sur le plan économique et social, la paix est œuvre de justice. En reprenant à notre tour cette devise, nous le faisons, ma délégation et moi-même, avec d'autant plus de liberté que nous représentons, au milieu de vous, un petit pays.

8. Loin d'en éprouver quelque gêne ou quelque appréhension, nous revendiquons au contraire, pour les petits États, comme un motif de fierté et de confiance, le privilège d'avoir lié leur sort au destin du droit dans le monde, d'avoir identifié avec la cause du droit leur propre cause et leur sécurité et de se faire ainsi, au sein de notre organisation, les pionniers les plus zélés d'un authentique et lumineux progrès. Ainsi les petites nations ont-elles con-

*Les 1865^{ème} à 1870^{ème}, 1872^{ème} à 1879^{ème} et 1881^{ème} à 1883^{ème} séances contiennent les discours prononcés au cours de la session commémorative du vingt-cinquième anniversaire.

science de contribuer puissamment à la sécurité de toutes les autres.

9. Si c'est le droit, en effet, qui, selon l'expression de Pascal, sort "fortifié" de nos efforts, peu importe l'importance numérique et la superficie du territoire des nations qui y auront participé. Mais si c'est la force qui finit par être "justifiée" et par l'emporter dans les relations entre les nations, de quelle nation, si grande soit-elle, peut-on dire qu'elle est pour toujours à l'abri de l'insécurité et de l'agression?

10. Dans cette collaboration de nations d'inégale puissance, pour assurer la paix, c'est le sort fait aux moins puissantes d'entre elles et c'est le succès de leurs efforts qui sont le critère même de la valeur et de l'efficacité de l'œuvre commune. Il est naturel de soutenir que ce n'est point une concession des "grands", mais un immense avantage pour eux que les "petits" coopèrent avec eux sur la base de l'égalité souveraine.

11. Vingt-cinq ans d'existence et de travaux nous donnent l'occasion d'un inventaire et d'un bilan et, ce faisant, il est certes possible de s'attarder davantage, soit sur les progrès réalisés par notre institution et grâce à elle, soit sur les lacunes qui demeurent.

12. Mais ce qui importe beaucoup plus que les éléments concrets qui sont à l'actif ou au passif de l'Organisation des Nations Unies, ce sont les méthodes, les critères à partir desquels nous formulons nos jugements de valeur. Pour formuler de tels jugements, comparerons-nous nos objectifs et nos moyens d'action? Nos déclarations et nos actes? Nos exigences envers autrui et nos exigences envers nous-mêmes? Vingt-cinq ans, ce n'est certes pas beaucoup dans l'histoire de l'humanité. Mais demandons-nous pourquoi ces 25 ans ont permis de réaliser tant de prouesses, tant de prodiges sur le plan de la science et de la technique, pourquoi ils ont été caractérisés par tant de bonds en avant dans la découverte de l'univers, alors que nous avançons, les uns vers les autres, si lentement, sur la voie de la connaissance mutuelle, avec ce que la connaissance signifie de respect mutuel et d'amour. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, quand il s'agit des conditions essentielles du progrès et du salut. Le progrès, le salut, c'est par une ascension morale qu'ils se traduisent. Et sur ce plan, notre bilan d'aujourd'hui est, et doit être pour chacun de nous, même pour les plus grands, même pour les plus puissants, un examen de conscience.

13. Voici l'occasion de répéter que ce n'est pas une plus grande abondance de motions et de résolutions qui nous sauvera — et toute l'institution avec nous — mais, dans bien des cas, une réforme de l'esprit même qui préside à son fonctionnement. Des décisions sont prises, dont on chercherait en vain la conformité avec l'idéal proclamé de paix et de justice. D'autres décisions restent lettre morte. Comment le Liban l'évoquerait-il pas, comme une illustration des unes et des autres, le drame palestinien qui se perpétue à ses frontières et dont il voit, sur son propre territoire, tant de victimes désespérées?

14. Cruelle ironie des formules, quand elles se présentent comme autant de péchés contre l'esprit: une terre où ont retenti tant de messages de charité, est conquise, livrée au

plus intransigeant des racismes, par ceux-là mêmes qui, se plaignant à juste titre des entreprises du racisme, appelaient sur leur sort la compassion du genre humain.

15. Plus d'un million de réfugiés arabes souffrent, depuis des années, mille morts, sous prétexte qu'il a fallu trouver à d'autres réfugiés un foyer et, sous prétexte de foyer, une métropole pour un empire.

16. Il est étrange, en vérité, qu'au milieu du XX^{ème} siècle, les forces armées du sionisme, mettant le napalm au service de leur interprétation des prophéties, s'acharnent à fonder et à étendre un Etat contraire au cours de l'histoire, et cela au préjudice, non seulement des Arabes, Chrétiens et Musulmans de Palestine, mais aussi peut-être, au préjudice de ceux des Juifs qui, répandus à travers le monde, se trouvent, quelle que soit leur patrie actuelle, nantis d'une allégeance suspecte envers la patrie israélienne.

17. Nous respectons, certes, les Juifs en tant que membres de la grande famille humaine, parce que nous sommes pour la liberté du culte et pour le respect de la personne humaine. Ceux de nos concitoyens qui sont de religion juive, nous les considérons comme formant l'une de nos communautés libanaises. Mais nous refusons le sionisme qui s'incarne dans un Etat oppressif et expansionniste. Nous le dénonçons comme une entreprise de spoliation et de domination: la spoliation des terres voisines les plus accessibles, et la domination des esprits les plus éloignés.

18. En nous défendant, nous avons la conviction de défendre, en même temps que notre patrimoine spirituel et temporel, les valeurs de civilisation qui sont le patrimoine commun de tous les peuples. Et nous avons la conviction de nous trouver au cœur d'une tragédie qui menace de s'étendre de proche en proche, à tous les pays du monde sous la forme des plus cruels affrontements.

19. Déjà, la tragédie de Palestine dépasse, dans son ampleur et dans sa gravité, le peuple palestinien. Déjà, l'occupation des territoires arabes de Jordanie, de Syrie et de la République arabe unie, met en cause, par la voie d'une réaction en chaîne inexorable, la sécurité de notre planète et l'avenir des Nations Unies. Cela, parce que toute injustice porte en elle sa propre condamnation et qu'en se perpétuant, elle provoque et entretient un processus indéfini de désordres et de destructions. Et aussi parce que, par ses objectifs, sa mystique et ses violences, l'entreprise de conquête dont nous sommes victimes, et contre laquelle nous militons en première ligne, tente de ramener le genre humain tout entier à une époque révolue.

20. En nous adressant, en cette occasion, à la conscience et à la vigilance des peuples, en alertant du péril tous ceux qui, peut-être à leur insu, en sont menacés, nous croyons remplir un élémentaire devoir d'information et de sauvegarde. Et nous croyons qu'en rendant ainsi témoignage à la vérité, le Liban demeure pleinement fidèle à sa vocation.

21. Contre les dangers que constitue, pour le Liban, l'expansionnisme israélien, nous opposons notre confiance en nous-mêmes d'abord, et aussi, je me permets de le dire, la confiance et les espoirs que l'Organisation des Nations Unies doit placer en nous, c'est-à-dire en la persistance de la réussite humaine que nous représentons.

22. Le Liban est, certes, un petit pays, mais son territoire réduit compte des cités parmi les plus anciennes de l'histoire de la civilisation: Byblos, Tyr et Sidon, et Tripoli, et Beyrouth et Balbek et tant d'autres, toujours jeunes dans leur vieillesse plusieurs fois millénaire. Le Liban est aussi — et il m'est doux de l'évoquer ici en votre présence — un pays béni de Dieu, chanté par les prophètes, le pays des cédres et des eaux vives dont parle le Cantique des Cantiques. Il est enfin et surtout le pays de la charité obligatoire, celui de la démocratie naturelle et comme spontanément vécue; celui où plusieurs communautés religieuses réalisent entre elles, dans un climat de liberté, d'entente et d'étroite coopération, une communauté nationale qui s'intègre harmonieusement dans la communauté internationale.

23. De même que l'homme qui s'élève élève avec lui — en lui-même et autour de lui — l'humanité tout entière, de même nous pensons que notre pays, en réalisant sur son territoire une synthèse paisible et fraternelle, réussit une expérience d'une portée universelle. Nous croyons que le modèle vivant de tolérance et de charité que nous offrons donne à notre adhésion à l'esprit et à la Charte des Nations Unies une valeur exceptionnelle: une valeur d'approbation et une valeur d'exemple. Nous croyons par là montrer notre attachement, au-dedans et au-dehors, aux mêmes principes qui doivent conduire progressivement tous les habitants de la planète Terre vers la découverte de leur réelle solidarité et la prise de conscience de leur unité fondamentale.

24. Membre de la Ligue arabe et de l'Organisation des Nations Unies, le Liban apporte, dans ces deux formes de coopération, l'une régionale, l'autre internationale, le même esprit. Les obligations qui en résultent pour lui sont de même nature: à la Ligue arabe, il s'est toujours attaché, comme tous les autres membres de la Ligue, aux principes de la Charte des Nations Unies; au sein de l'Organisation des Nations Unies, il demande que ces mêmes principes soient appliqués à la solution des problèmes arabes sous quelque forme qu'ils se présentent et dans quelque secteur qu'ils surgissent.

25. A l'articulation de trois continents et des grands mouvements idéologiques de ce siècle et du passé, notre orient arabe doit être considéré non point seulement comme une "position", mais comme un lien physique, social et spirituel, nécessaire à la paix du monde. En définitive, par la voie de la justice, c'est la paix que nous cherchons.

26. Quelles que soient les difficultés qui assaillent notre Organisation, quelles que soient les déceptions qu'elle a connues, elle ne saurait se résigner à la lassitude ou au découragement.

27. Comment pourrions-nous oublier que du résultat de nos efforts dépend le destin de l'univers; que la vie, la mort de millions, de milliards d'êtres dépendent de notre efficacité, c'est-à-dire, en premier lieu, de la sincérité de ce que nous aurons fait pour résoudre les conflits, pour limiter les armements, pour affecter au développement économique et social les ressources considérables consacrées aux instruments de destruction, et pour appliquer toujours et partout les principes de la Charte? Nous n'avons pas le droit d'échouer, sachant ce qui est attendu de nous et ce qui, en cas d'échec, nous attend.

28. Ce n'est pas un idéalisme excessif, c'est la sagesse la plus réaliste qui nous fait souhaiter que l'humanité avance constamment vers cette image d'elle-même, toujours ressemblante et sans cesse plus belle que nous appelons l'idéal: idéal de paix, de liberté, de justice, de progrès.

29. A travers les changements que la science et la technique rendent possibles, ce que nous souhaitons, c'est le progrès moral et matériel du monde, un progrès qui permette une perpétuelle transfiguration du visage humain: ce visage qui reflète, quelle que soit sa couleur et quels que soient ses traits, d'une manière éblouissante et d'une manière émouvante, la lumière même de Dieu.

30. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président de la République-Unie de Tanzanie, S. E. Mwalimu Julius K. Nyerere.

31. Le président **NYERERE** (*interprétation de l'anglais*): Il est de tradition, je le sais, de féliciter une organisation qui a réussi à survivre pendant 25 ans. Je crois cependant qu'il serait quelque peu étrange qu'en ma qualité de représentant de la Tanzanie je vienne féliciter l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son vingt-cinquième anniversaire. Car les Nations Unies ne sont pas une abstraction; elles ne sont pas non plus gouvernées ou dirigées par des êtres venus de l'espace. Les Nations Unies, c'est nous — nous, ses membres. Elles n'existent pas en dehors de nous; elles ne peuvent faire que ce que nous, ses membres, sommes prêts à accomplir ensemble. Cela veut dire que féliciter les Nations Unies, c'est nous féliciter nous-mêmes, ce qui est une chose plutôt dangereuse car les félicitations que l'on s'adresse à soi-même risquent fort d'entraîner la satisfaction et le contentement de soi, sentiments qui, je crois, ne sont guère justifiés à l'heure actuelle en ce qui nous concerne, c'est-à-dire en ce qui concerne les Nations Unies.

32. Ce disant, je n'ai pas l'intention de sous-estimer ce qui a déjà été accompli ni de sous-estimer l'importance du fait que, après 25 années difficiles, les Nations Unies existent encore. Je n'ai pas l'intention non plus de minimiser la valeur du travail accompli par les Secrétaires généraux qui se sont succédé aux Nations Unies, et par leur collaborateurs. La tâche des serviteurs de cette organisation a été — et est encore — extrêmement importante pour la paix mondiale; elle est également d'une difficulté incommensurable pour ces hommes et ces femmes dont le souci est d'être à la hauteur des idéaux élevés de la Charte des Nations Unies.

33. C'est pourquoi je voudrais, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, féliciter et remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs tant pour leurs réalisations — qui sont nombreuses — que pour les efforts qu'ils ont déployés en faveur de la paix et de la justice. Cet hommage s'adresse également à tous les membres des forces de la paix qui continuent d'œuvrer sous l'égide des Nations Unies. Leur tâche ingrate a sauvé bien des vies et nous a donné plus de temps, à nous, les maîtres des Nations Unies, pour nous occuper des problèmes qui menacent la paix du monde.

34. Que le temps qui nous est ainsi imparti soit utilisé avec profit ne dépend naturellement pas des fonctionnaires des Nations Unies. Ils nous rappellent ce qui doit être fait; ils préparent des documents pour que nous les examinions. Mais l'étude des problèmes et l'adoption des décisions relèvent spécifiquement des nations qui sont Membres des Nations Unies. Les échecs — lorsqu'il y en a — sont les nôtres. Et c'est à propos de l'un de ces domaines — où le Secrétaire général nous a constamment rappelé qu'un danger existait et où nous avons en fait refusé d'agir — que j'ai l'intention de parler aujourd'hui.

35. Mais auparavant il est une autre question que je me dois de mentionner: celle de la composition des Nations Unies.

36. Il n'est pas toujours facile, à un point donné de l'histoire, de déterminer quel est le gouvernement réel d'un pays qui traverse une période de bouleversements révolutionnaires. C'est pour cette raison que les Nations Unies — avec sagesse, je le crois — accordent généralement au gouvernement en place le bénéfice du doute en attendant que la situation soit plus claire. Mais il vient un temps où nous ne ferions que nous ridiculiser si nous refusions de reconnaître les changements accomplis, que ces changements nous plaisent ou qu'ils ne nous plaisent pas. Ce moment est arrivé en ce qui concerne la Chine.

37. Le territoire et la population de la Chine continentale — c'est-à-dire environ 9 millions et demi de kilomètres carrés et maintenant environ 700 millions de personnes — se trouvent placés sous le contrôle effectif du Gouvernement populaire de Chine, à Pékin, depuis 1949 — c'est-à-dire depuis 21 ans. Cependant, ils sont encore représentés dans nos conseils par un gouvernement dit de Chine qui, en fait, ne contrôle que Formose — une île d'environ 35 900 kilomètres carrés de superficie ayant une population d'environ 15 millions de personnes. Et ce contrôle lui-même ne se prolonge que grâce à l'intervention d'une puissance extérieure.

38. Pendant combien de temps encore l'Assemblée générale se propose-t-elle de prolonger cet état de choses absurde? Car il ne saurait continuer indéfiniment. Je crois qu'une façon appropriée de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation serait d'admettre la République populaire de Chine aux Nations Unies. Seule une telle mesure permettrait de mettre fin à une situation dans laquelle nous prétendons décider des questions relevant de la paix ou de la guerre en l'absence d'une nation qui compte le plus grand nombre d'habitants de la terre.

39. Cela dit, je veux en revenir maintenant au thème principal de ma déclaration, c'est-à-dire celui de la paix ou de la guerre en Afrique australe.

40. Aucun sujet ne saurait présenter plus d'opportunité ou plus d'importance pour cette assemblée car le but même des Nations Unies est le maintien de la paix. Mais personne n'a jamais dit que cela signifiait qu'il fallait préserver le mal. Au contraire, la Charte des Nations Unies indique clairement que la paix ne saurait être maintenue — et ne devrait être maintenue — qu'en "développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion".

41. La tâche des Nations Unies dépasse donc de beaucoup la simple prévention de la violence entre hommes et entre nations. Les Nations Unies doivent promouvoir la justice et l'égalité. Elles doivent lutter contre les forces de l'injustice et de l'inégalité.

42. Il faut notamment que les Nations Unies luttent contre les forces du racisme et du colonialisme, car ces forces représentent la tyrannie et l'oppression qui refusent tout espoir aux hommes et qui, par conséquent, les forcent à exprimer leur humanité par la violence. Un homme peut changer de religion, s'il le souhaite; il peut adopter une conviction politique différente — ou, dans les deux cas, il peut faire semblant d'agir ainsi — si cela peut lui permettre de se libérer d'une situation intolérable. Mais nul ne peut changer sa couleur ou sa race. Et si un homme souffre en raison de l'une ou de l'autre, il doit soit se déshumaniser, soit se battre. Que ce soit un bien ou un mal, l'humanité a été créée de telle sorte que beaucoup refuseront d'accepter leur propre dégradation; ils détruiront la paix plutôt que de souffrir.

43. Telle est actuellement la situation en Afrique australe. La politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud — qui est maintenant imposée également à la Namibie — et l'oppression coloniale du Portugal au Mozambique, en Angola et en Guinée (Bissau) ont réduit la population au désespoir.

44. Nul ne peut dire que les peuples de ces territoires n'ont pas essayé d'obtenir un changement — ou même quelque progrès vers la justice — par des moyens pacifiques. Ils ont essayé de s'organiser sur le plan politique, sur le plan syndical et sur le plan social au niveau tribal. Ils ont essayé d'envoyer des pétitions à leurs dirigeants et aux organisations internationales; ils ont essayé d'organiser de grandes réunions publiques pacifiques; ils ont essayé de faire connaître, par la presse mondiale, les torts qui leur étaient infligés. En vérité, ils ont peut-être essayé pendant trop longtemps, permettant ainsi aux forces de l'oppression de se renforcer à l'excès, avant de reconnaître enfin la véritable nature de la situation. Tous leurs efforts n'ont, en effet, rencontré qu'une oppression accrue et un accroissement des souffrances qui leur étaient infligées. Mais la situation est maintenant très claire. Les efforts déployés à l'intérieur des Etats de l'Afrique australe pour obtenir, par des moyens pacifiques, un progrès vers la justice ont échoué, lamentablement échoué.

45. Donc, en ce qui concerne les peuples de l'Afrique australe, le choix est maintenant clair. Ils peuvent accepter leur propre humiliation et leur condition de sujets de troisième classe d'une puissance dirigeante étrangère, ou ils peuvent lutter pour conquérir leur propre humanité. Ils font ce choix maintenant, et ils le font pour eux-mêmes. Ils choisissent leur vie future au prix de la mort et des souffrances d'un grand nombre d'entre eux.

46. Quelle nation libre, ou quel peuple libre, osera dire aux masses de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie, de la Namibie et des colonies portugaises qu'elles ont tort? Qui peut se permettre de dire à ces populations qu'elles doivent accepter des humiliations quotidiennes pour elles-mêmes et pour leurs enfants? De toute évidence, les Nations Unies ne le peuvent pas, car ce serait là nier le principe fondamental

de l'égalité des hommes et, par là même, nier le principe en vertu duquel nous nous réunissons ici.

47. Si l'on croit vraiment à l'égalité humaine, on n'a pas le droit d'exiger des peuples de l'Afrique australe qu'ils s'abstiennent de faire la guerre contre le racisme. Mais si nous mettons notre force au service de l'humanité, ils n'auraient plus besoin de combattre. En effet, les Nations Unies — tous les Etats Membres agissant de concert — sont assez puissantes pour exercer, sur les Etats de l'Afrique australe, une pression telle qu'un changement serait inévitable. C'est une question de volonté de notre part; il s'agit de savoir si la sauvegarde de la paix par l'élimination de l'injustice nous paraît suffisamment importante. Si oui, ainsi nous exercerons toutes les pressions possibles à l'exception de la guerre. Sinon, la guerre s'étendra.

48. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pris aucune mesure pour appuyer nos condamnations verbales de l'*apartheid* et du colonialisme. Nous n'avons donné aux populations de l'Afrique australe aucun espoir de changement. Elles ont donc commencé à prendre les armes pour assurer leur propre défense, pour défendre leur dignité humaine et leur droit à une vie qui ne se réduise pas à une simple existence animale. Cependant, leur lutte a eu plus, jusqu'ici, le caractère d'un avertissement lancé au monde que celui d'une réelle menace à la puissance de leurs oppresseurs, bien qu'elle ait certainement effrayé ces derniers.

49. Cependant ce début de lutte a déjà eu un résultat. Il a obligé le reste du monde — nous tous qui sommes ici — à regarder la situation en face. Nous ne pouvons plus prétendre que les affaires de l'Afrique australe ne nous intéressent pas. Nous devons maintenant prendre une décision: ou nous appuyons la lutte pour la liberté, ou nous appuyons les gouvernements racistes et colonialistes de l'Afrique du Sud et du Portugal, ou nous proposons une nouvelle version de la "non-intervention" qui a si bien aidé les régimes fascistes de l'Europe à la fin des années 30.

50. Pour l'Afrique, il n'y a pas de choix. Nous devons aider les combattants de la liberté. Leur lutte n'est que le prolongement de la lutte pour la liberté qui a déjà permis à 41 nations africaines d'être représentées au sein de l'Assemblée générale. En effet, la liberté nationale et l'égalité des hommes pour lesquelles ces peuples combattent ne sont pas seulement les mêmes droits qu'a revendiqués, et obtenus, le reste de l'Afrique. Elles contribuent également le seul fondement de l'existence des Etats libres de l'Afrique. Personne ne pourrait prétendre que la Tanzanie, par exemple, a le droit d'être indépendante en raison de sa puissance militaire, ou de sa richesse économique, ou du niveau élevé d'éducation de son peuple. La Tanzanie est indépendante parce que les Nations Unies et la puissance administrante ont reconnu le droit de son peuple de demander la liberté nationale et ont accepté cette demande lorsqu'elle fut exprimée fermement et clairement.

51. Si ce droit à l'autodétermination existait pour la Tanzanie, il existe aussi pour l'Afrique australe. S'il n'existe pas pour ces peuples, il n'existe pas pour nous non plus. L'Afrique du Sud aussi bien que la Tanzanie le reconnaissent. C'est là la racine du conflit qui oppose les Etats libres d'Afrique et le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud. Car l'*apartheid* est la forme moderne de l'escla-

vage — et l'Afrique ne peut pas davantage survivre à demi en esclavage et à demi en liberté que ne le peuvent les Etats-Unis d'Amérique. L'*apartheid* rend plus difficile encore la tâche que nous nous sommes assignée, qui consiste à édifier des sociétés non raciales. Inversement, l'exemple de notre liberté et les efforts que nous déployons en faveur de la dignité humaine sont une source constante d'irritation pour les esclavagistes de l'Afrique du Sud et du Portugal.

52. C'est pourquoi il est tellement absurde de parler d'un traité de non-agression entre l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Notre conflit, ce n'est pas celui de deux Etats ayant un différend de frontière ou quelque chose de ce genre. Ce conflit est celui de l'*apartheid* contre la dignité humaine, il concerne notre droit à la liberté. Car le racisme est en soi une agression contre l'esprit humain, tout comme le colonialisme est le résultat d'une agression commise dans le passé contre un peuple et un territoire. Les Tanzaniens, comme les autres peuples d'Afrique, ont été et sont encore les victimes de ces agressions. Il nous est impossible de signer un traité de non-agression avec l'agression elle-même. Aucun pays qui se considère comme un ami de l'Afrique ne devrait essayer de persuader un Etat africain quelconque de signer un tel traité avec les assassins de notre dignité d'homme. En effet, un Munich africain n'apporterait pas davantage la paix que ne l'a fait le Munich de l'Europe en 1938. Un tel traité serait une trahison et, par là même, il entraverait les efforts de ceux qui, partout dans le monde, luttent pour la justice. Mais, en fin de compte, il ne réussirait pas à empêcher les peuples de lutter pour leur liberté.

53. Cependant, bien que l'Afrique n'ait pas d'autre choix que de prendre le parti de la lutte pour la liberté en Afrique australe, elle n'a guère le pouvoir, à l'heure actuelle, d'influer sur son issue. Nous sommes tous des nations pauvres. Nous ne disposons pas d'une puissance économique réelle. En outre, nous ne fabriquons même pas d'armes qui pourraient être mises à la disposition des combattants de la liberté. Tout ce que nous pouvons faire c'est permettre aux populations de l'Afrique australe de recevoir une assistance par l'intermédiaire de nos territoires et d'utiliser ces derniers pour leurs services, leurs hôpitaux, etc., jusqu'au moment où elles auront réoccupé effectivement leur patrie. C'est peu, mais nous le faisons. Et nous le faisons parce que nous avons déjà exercé en vain toutes les pressions non violentes en notre pouvoir.

54. Mais qu'en est-il des autres nations — les nations non africaines? Elles prétendent toutes s'opposer à l'*apartheid* et au colonialisme. Cependant, il faut reconnaître malheureusement qu'en réalité, loin d'utiliser leur puissance en faveur de la justice, nombre de nations représentées dans cette assemblée continuent de fournir, et même sur une base plus large, une assistance pratique à l'Afrique du Sud et à l'effort de guerre coloniale portugais.

55. Quelqu'un peut-il vraiment croire que l'un des Etats les plus pauvres d'Europe pourrait, sans recevoir d'aide, mener des guerres coloniales dans trois territoires qui représentent ensemble 20 fois la superficie de son propre territoire? Au contraire, c'est parce qu'il est membre de l'OTAN qu'il peut négliger en quelque sorte sa défense intérieure et concentrer ses armées en Afrique. Son appartenance à l'Association européenne de libre-échange renforce

l'économie du Portugal et lui permet ainsi de supporter un fardeau qui, autrement, serait intolérable. D'autres facteurs encore, comme les investissements étrangers que l'on envisage de faire dans le projet de Cabora Bassa, permettent au Portugal d'exploiter encore davantage notre continent.

56. La même chose peut être constatée en ce qui concerne l'Afrique du Sud. Malgré l'opposition générale qui s'exprime contre l'*apartheid* le déficit en devises étrangères de l'Afrique du Sud est maintenant comblé par de nouveaux investissements venant de l'étranger. Et des nations puissantes consacrent encore plus de temps, d'efforts et d'argent à développer leur commerce avec l'Afrique du Sud qu'ils n'en dépensaient à accroître leurs échanges avec toute l'Afrique située au nord du Zambèze.

57. Mais ce n'est pas tout. Au mépris total de l'embargo sur les armes proclamé par les Nations Unies, la France — et, dans une moindre mesure, quelques autres pays européens — continuent de fournir des armes à l'Afrique du Sud. Il est, en fait, à noter que pour la France les engagements contractés au titre de l'amitié et de la paix sont à sens unique. En effet, de nombreux francophones sont très sensibles aux critiques lancées contre la France; ils attachent beaucoup de prix à leur amitié avec cette puissance européenne et n'aiment pas la mettre dans une situation embarrassante. Mais la France ne semble pas avoir le même souci d'éviter des difficultés à ses amis africains ou de prendre en considération leur attitude à l'égard de questions mettant en jeu la liberté et l'unité de l'Afrique, qu'ils se sont engagés publiquement à défendre. Et maintenant une autre grande puissance européenne envisage de reprendre la vente d'armes à l'Afrique du Sud, et ce, en invoquant l'exemple de la France pour se justifier!

58. Les dirigeants nationaux n'aiment pas que l'on mette en doute leur sincérité. Permettez-moi donc seulement de dire que l'Afrique et les mouvements de libération doivent juger, sur des actes et non sur des paroles, qui sont leurs amis et qui sont les alliés de leurs ennemis.

59. Cependant, on nous donne parfois une explication. On nous dit que l'armement de cet Etat raciste est un aspect de la défense du monde libre et n'implique aucunement que l'on appuie l'*apartheid*. Réellement! Les mots changent-ils de sens? Qu'y a-t-il de commun entre la liberté et le régime actuel de l'Afrique du Sud? Peut-on éviter de venir en aide à un assassin si on lui donne une arme?

60. Il existe un autre aspect à cette question, qui a beaucoup d'importance pour l'avenir du monde. En effet, si les nations du bloc oriental fournissent des armes aux combattants de la liberté et que les nations du bloc occidental en vendent à l'Afrique du Sud et au Portugal, à quoi pourra-t-on s'attendre? L'Afrique deviendra un front chaud de la guerre froide. La lutte pour la liberté en Afrique australe se confondra avec un conflit de puissance qui n'a rien à voir avec cette lutte; et les pays occidentaux en viendront à constater que leur souci exclusif d'éviter ce qu'ils considèrent comme le danger émanant du communisme les a entraînés à prendre le parti de l'Afrique du Sud contre le reste de l'Afrique. Et le reste de l'Afrique s'apercevra qu'elle lutte contre des nations auxquelles elle était unie par des liens très anciens et qu'elle est alliée et alignée avec d'autres nations avec lesquelles elle désirait seulement avoir des relations amicales normales.

61. Cependant, bien que l'Afrique reconnaisse ce danger pour la paix du monde, nous ne pouvons pas reculer. Nous ne pouvons pas demander aux peuples de l'Afrique australe d'accepter l'humiliation et les souffrances qu'ils endurent. Nous ne pouvons pas ne pas leur venir en aide. En effet, chercher délibérément à refuser le titre d'homme aux populations non blanches — car c'est ce que signifie l'*apartheid* — c'est insulter tous les Africains. Et parce que l'humanité est en fait une et indivisible, et que la liberté est indivisible, c'est aussi faire affront à tous les hommes libres, quelle que soit leur couleur.

62. La guerre a déjà commencé en Afrique australe. Cependant, maintenant encore, il serait possible de rétablir la paix, si nous agissions seulement en faveur de la justice. Car si le monde reconnaissait vraiment ce fléau pour ce qu'il est et laissait dans l'isolement les nations intéressées, un changement se produirait inévitablement — sinon rapide, du moins certain; et cette certitude donnerait de nouveaux espoirs aux populations de l'Afrique australe. Les régimes de l'Afrique du Sud et du Portugal ont besoin du monde; ils ne peuvent pas survivre sans lui. Ils le savent. C'est pourquoi ils font tant d'efforts pour multiplier leurs contacts, qui sont pour eux autant de "certificats de respectabilité".

63. Les Tanzaniens reconnaissent qu'il est difficile pour un pays de changer soudainement sa politique commerciale et économique, que l'on ne saurait abandonner, du jour au lendemain, des habitudes en matière d'investissements et de commerce héritées des générations précédentes. Nous ne sommes ni des sots ni des idéalistes n'ayant aucun sens des réalités. Mais reconnaître la réalité d'une tradition tout en essayant d'en changer la forme est une chose; intensifier ces rapports traditionnels d'amitié et de commerce avec un pays comme l'Afrique du Sud, c'est tout autre chose. C'est pourtant ce qui s'est passé jusqu'ici, malgré toutes nos paroles. Nous, en Tanzanie, nous demandons que le monde — et en particulier les nations puissantes de l'Europe et de l'Amérique — change d'attitude et s'efforce d'isoler de plus en plus l'Afrique du Sud. Seule une telle politique peut nous permettre d'espérer un changement tout en évitant les horreurs de la guerre.

64. Les problèmes de l'Afrique australe ont été discutés si souvent que certains Membres des Nations Unies manifestent une certaine lassitude et demandent pourquoi cette question est encore une fois soulevée. Mais les peuples de l'Afrique australe ne sont pas seulement las de l'oppression, ils en souffrent. Ils ne sont pas las de redire qu'ils sont opprimés parce que ces redites sont des appels au secours.

65. Le problème de l'Afrique australe est une question de principe. Il ne saurait admettre de compromis parce qu'un compromis en ce qui concerne les droits de l'homme constitue un déni de ces droits. Nul d'entre nous n'est parfait. Je ne prétends nullement que la Tanzanie soit sans défaut et qu'aucune atteinte aux droits de l'homme ne se produise jamais dans mon pays. Mais c'est une chose que d'essayer, d'échouer et d'essayer de nouveau; c'est une chose toute différente que de fonder la structure entière d'une société sur la négation des droits de l'homme. Avec une société de cette nature, les compromis sont dangereux car, en définitive, l'homme reprendra ses droits.

66. Le rôle principal des Nations Unies est d'établir et de maintenir la paix; nous savons qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. Plus grande sera l'action en faveur de la justice, plus grandes seront les chances de paix. Je demande que tous les Membres des Nations Unies œuvrent pour la paix en Afrique australe en défendant dès maintenant la justice.

67. Le *PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)*: Je donne la parole à S. E. M. Gregorio López Bravo, ministre des affaires étrangères d'Espagne.

68. *M. LOPEZ BRAVO (interprétation de l'espagnol)*: C'est la première fois que je prends la parole devant cette Assemblée générale en qualité de ministre des affaires étrangères d'Espagne et je tiens à déclarer mon attachement aux principes de notre organisation et ma foi dans les objectifs pour lesquels elle a été créée.

69. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous saluer très chaleureusement et, en vous félicitant à l'occasion de votre élection, de vous dire combien nous nous félicitons nous-mêmes du privilège qui nous est donné de travailler sous la direction d'une personnalité aussi éminente du monde international et de la diplomatie moderne.

M. Bohiadi (Tchad), vice-président, prend la présidence.

70. Les Nations Unies ont été créées pour concrétiser un très ancien idéal de l'homme: mettre fin à la violence et à la guerre. La Charte exprime cette aspiration en indiquant que son objectif premier est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

71. L'Organisation a-t-elle atteint ses objectifs? A-t-elle — comme elle se le propose dans le Préambule de la Charte — préservé les générations futures du fléau de la guerre et a-t-elle créé les conditions les plus propices au maintien de la justice et au respect des obligations internationales? Je ne crois pas devoir mériter l'épithète de sceptique si j'affirme qu'il nous faut, malheureusement, répondre à cette question par la négative.

72. Pourquoi? En 1945, l'humanité, bouleversée, sortait d'une longue période de ténèbres et de destruction. Lorsque les Membres fondateurs se réunirent à San Francisco pour rédiger la Charte, ils avaient derrière eux cette angoisse et devant eux l'espoir. Le monde avait besoin de cet espoir, il en vivait, mais dans un contexte historique déterminé dont la Charte est le reflet. Les vainqueurs d'un horrible conflit projetaient vers l'avenir le souvenir d'une conjonction de forces et de certaines procédures qui étaient l'héritage direct de l'ancienne Société des Nations, mais étaient déjà périmées à l'époque.

73. Et, comme si cela ne suffisait pas, dès 1945, les pays s'orientèrent vers deux pôles magnétiques antagonistes et exigeants. Les années de la "guerre froide" furent dominées par la menace d'un nouveau conflit armé, qui se livrerait, cette fois, avec des armes de destruction massive.

74. Vingt-cinq années après la Conférence de San Francisco, la carte politique du monde s'est transformée. Des efforts prometteurs tendent à faire oublier la division de naguère en vainqueurs et en vaincus. Un impérieux besoin d'ouverture et de dialogue tend à renverser le système des barrières hermétiques.

75. Aux 51 Membres fondateurs se sont joints 76 autres Etats, pour la plupart nés à la vie internationale au cours de ces dernières années, et qui, ayant vu le jour dans des conditions nouvelles, devant faire face à des défis nouveaux, ne comprennent pas, ou ne comprennent que difficilement — comme c'est toujours le cas des générations suivantes — les problèmes qui ne sont pas les leurs, les haines ou les enthousiasmes qu'ils ne partagent pas.

76. Parmi tous les phénomènes sociaux qui doivent retenir aujourd'hui l'attention d'un homme d'Etat, celui de la jeunesse occupe le premier plan. La jeunesse n'est pas seulement l'avenir de notre monde, elle en est d'ores et déjà un élément vital. Je crois que l'on ne pourra comprendre la jeunesse d'aujourd'hui si l'on n'accepte pas son désir, sa légitime revendication, qui est de participer, à part entière, au dialogue et aux décisions sociales de notre temps. Bon nombre des formules politiques qui nous régissent ne satisfont plus les jeunes, appelés à les vivre. Beaucoup d'entre elles sont, à la vérité, caduques et inacceptables. Ce n'est qu'en participant à l'élaboration de structures nouvelles indispensables que la jeunesse pourra se sentir vraiment intégrée dans la vie sociale et renoncer à la tentation de considérer comme justifiée toute attaque systématique contre l'ordre établi, quel qu'il soit.

77. Les changements intervenus dans la composition de notre organisation exigent que des modifications correspondantes soient apportées à la Charte pour l'adapter à l'époque actuelle. Un minimum de réalisme nous incite à admettre les responsabilités particulières qui incombent aux grandes Puissances dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais si le Conseil de sécurité ne reflète pas de façon plus fidèle la structure internationale existante, si les pays moyens et petits ne participent pas davantage à la solution des grands problèmes et, surtout, si les grandes Puissances persistent à exclure de cette enceinte les questions clefs qui mettent en jeu la paix mondiale, l'opinion publique et l'histoire nous reprocheront, comme elles commencent déjà à le faire, d'avoir laissé les Nations Unies, impuissantes, se réfugier, comme une quelconque littérature d'évasion, dans la discussion de questions secondaires.

78. S'il est important d'adapter la Charte aux nécessités du monde présent afin de disposer d'un cadre juridique approprié aux fins de l'Organisation, il est encore plus nécessaire de trouver des solutions politiques aux grands problèmes dont nous sommes saisis. Je crois me permettre de vous exposer la manière dont nous concevons la contribution de l'Espagne à cette tâche.

79. L'Espagne, qui a toujours été une croisée de chemins géographiques, culturels et historiques, peut servir de lieu de rencontre et de synthèse pour de nombreux points de vue, de nombreuses situations contradictoires. Géographiquement, notre pays est comme une borne frontière entre l'Europe, l'Afrique et l'Amérique. Je veux une fois de plus affirmer ici la vocation européenne de l'Espagne. Notre tradition et notre destin nous unissent à l'Europe. Le maillon le plus récent de cette union, que nous voulons irréversible, avec les autres pays européens, est l'accord que le Gouvernement espagnol a signé avec la Communauté économique européenne et qui est entré en vigueur le 1er octobre dernier. Cet accord représente le premier pas sur une voie que l'Espagne pense parcourir intégralement.

80. En tant que pays européen et pro-européen, l'Espagne accueille avec satisfaction toute politique tendant à consolider la paix sur le continent, à réduire les causes de tension et à effacer les divisions artificielles par-dessus lesquelles doit s'établir ou s'élargir un dialogue constructif entre les peuples. Nous ne pouvons renoncer au trésor inépuisable que représente chacune des cultures européennes si riches et si variées, ni aux avantages que nous tirerions de relations plus étroites entre nos pays. Nul ne s'étonnera que, par une conséquence logique, la sécurité de l'Europe retienne notre attention et que le Gouvernement espagnol se soit déclaré favorable à la convocation d'une conférence consacrée à cette question, conférence à laquelle doivent participer tous les Etats européens, ainsi que les Etats-Unis et le Canada, sur une base d'égalité et de plénitude des droits.

81. J'ai souligné déjà que l'Espagne se trouve à une croisée de chemins, au point le plus occidental de la Méditerranée, à la charnière entre l'Europe et l'Afrique et sur la route qui, de l'Atlantique, conduit à l'Orient. A cette croisée de chemins se trouve le détroit de Gibraltar et mon pays est intéressé au premier chef à ce qui se passe dans ce détroit, ou à travers ce détroit, ou sur ce détroit. Il ne s'y intéresse pas seulement du point de vue politique ou économique, mais également d'un point de vue que je qualifierais de physique, car tout ce qui se passe dans cette région peut influencer sur la vie et le bien-être de l'Espagne. Voilà pourquoi ceux qui empruntent le détroit de Gibraltar doivent pour le moins respecter, à tout moment et en toute occasion, la paix, le bon ordre et la sécurité de l'Espagne. La Méditerranée doit être une mer de paix et de sécurité, une source de richesse et une voie de communication qui favorisent le développement de tous les peuples de la région.

82. Nous suivons donc de très près tout ce qui se passe en Méditerranée, et particulièrement le destin de tous les peuples riverains. A cela s'ajoutent le sentiment de fraternité que nous éprouvons pour les peuples arabes et la conviction que nous avons de la justesse de leurs aspirations. Les Nations Unies peuvent compter sur l'appui le plus décidé de l'Espagne dans les efforts qu'elles déploient pour trouver une solution pacifique et juste au conflit du Moyen-Orient. Il est indispensable, à cet égard, d'appliquer intégralement la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, ainsi que toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies. En même temps que le retrait des troupes qui occupent des territoires par la force, le Gouvernement espagnol estime qu'il est extrêmement urgent que reprenne la mission de l'ambassadeur Jarring, et il compte sur la sincère et rapide collaboration de tous les gouvernements intéressés. Les droits légitimes du peuple palestinien doivent faire l'objet d'une juste considération.

83. Des liens géographiques — l'Espagne, comme le Portugal, est la pointe avancée de l'Europe face à l'Amérique — et surtout historiques et culturels font que nous nous sentons indissolublement unis aux peuples de l'Amérique latine. Quels que soient les malaises, l'incertitude et les convulsions qui agitent les peuples frères du continent américain, ces crises sont nécessaires pour cristalliser un avenir riche de brillantes promesses. L'Espagne se sent intimement liée à cet avenir, comme elle se sent unie à un passé qui a débouché sur l'indépendance de ces pays, indépendance que nous avons su comprendre et que nous

avons considérée comme le fruit d'une personnalité mûrie. Cette indépendance politique, défendue depuis si jalousement, est la garantie du développement économique et social que nous souhaitons ardemment et auquel nous sommes toujours disposés à contribuer, au-delà même de nos forces limitées, avec toute la sincérité et tout l'altruisme que nous inspire notre sentiment de fraternité.

84. Lorsque l'Amérique latine a acquis son indépendance, au prix de souffrances passagères et promptement oubliées, on a vu une fois de plus quel était le sort insolite de l'Espagne. Sort unique, en vérité, que le nôtre, car, alors que les autres peuples se lançaient dans la création de vastes empires coloniaux, nous perdions nos territoires d'outre-mer. Aujourd'hui nous savons que l'Espagne réalisait, avant n'importe qui, sa décolonisation, la décolonisation la plus brillante et la plus généreuse de l'histoire contemporaine. Le caractère fécond de cette décolonisation nous a permis de comprendre l'évolution actuelle, qui a conduit à la pleine souveraineté un grand nombre d'Etats nouveaux, dont l'Espagne salue, par ma voix les représentants ici réunis, et à qui elle offre son amitié inconditionnelle en ce vingt-cinquième anniversaire de la fondation de notre organisation et en ce dixième anniversaire de la résolution 1514 (XV), Grande Charte de la décolonisation.

85. La politique de décolonisation de l'Espagne, amorcée dès le début du XIX^{ème} siècle, s'est poursuivie de façon ininterrompue et authentique au cours des décennies qui ont suivi. Chacun se souvient de la compréhension dont nous avons fait preuve à l'égard du Maroc et de l'aide que nous avons apportée à ce pays pour qu'il recouvre sa pleine souveraineté au terme du Protectorat. Chacun se souvient de notre politique récente de décolonisation: la dévolution de Tarfaya et le retour d'Ifni au Royaume du Maroc, en dépit des titres juridiques légitimes justifiant la présence de l'Espagne; ce fut là un geste de bonne volonté à l'égard du peuple marocain qui nous est si cher. A cela s'ajoute l'indépendance de la Guinée équatoriale, où le peuple guinéen a pris en main son propre destin après en avoir exprimé le vœu au cours d'une consultation populaire que les observateurs des Nations Unies ont qualifiée d'exemple de bonne foi.

86. Il n'est pas possible au Ministre des affaires étrangères de l'Espagne de monter à cette tribune, surtout en une occasion aussi solennelle que la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations, sans exposer le point de vue de son pays sur l'affaire de Gibraltar. L'Espagne fait sienne la doctrine formulée par l'Organisation des Nations Unies, y voyant un moyen pacifique et adéquat d'assurer l'intégration à la mère patrie d'un territoire auquel aucun Espagnol ne saurait jamais renoncer. Mon gouvernement est disposé à ouvrir des négociations à cette fin avec la Grande-Bretagne, à quelque moment que ce soit. J'ai bon espoir que le réalisme du peuple britannique et de ses représentants, face aux exigences de l'heure présente, nous permettra de traiter ce problème avec sérénité et sans passion et que nous aboutirons à un accord honorable et satisfaisant qui protège généreusement les intérêts de la population civile de Gibraltar.

87. Au seuil de la décennie du désarmement, ma délégation tient à s'associer à l'appel lancé à tous les Etats, et

notamment à ceux qui possèdent de puissants arsenaux militaires, pour qu'ils procèdent à un désarmement général et complet sous strict contrôle international. Les mesures partielles et collatérales, à propos desquelles un certain progrès a été réalisé, sont nettement insuffisantes. Le moment est venu d'enrayer et d'inverser la course aux armements.

88. Parallèlement à la défense de la paix, les Nations Unies sont appelées à prendre l'engagement très sérieux de faire en sorte que la deuxième Décennie du développement donne des résultats positifs et vraiment efficaces et voie le règlement de problèmes urgents dont la solution ne saurait plus être différée. Si l'on examine de façon objective, et sous l'angle social, les résultats de la première Décennie du développement, on s'aperçoit que le bilan n'est pas satisfaisant. Certes, au cours de ces années, on a vu s'accroître de façon extraordinaire le produit national brut et le revenu par habitant des pays hautement industrialisés, et les progrès techniques réalisés par ces derniers dans les domaines spatial et atomique sont impressionnants.

89. Cependant, les différences entre les pays les plus riches et les pays les moins nantis, loin de diminuer, se sont accrues, comme l'a constaté notre organisation elle-même.

90. Il est donc nécessaire de s'attaquer, à fond, à tous les aspects du désarmement: sous l'angle éducatif, économique, social, technique, écologique. L'Espagne approuve sans réserve les objectifs fixés pour la deuxième Décennie et suit avec un profond intérêt les travaux effectués jusqu'ici par le Comité préparatoire de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, dans l'espoir que l'on pourra rapidement s'entendre sur les points du projet de stratégie qui n'ont pas encore pu faire l'objet d'un accord.

91. L'Espagne se félicite de ce que toute une série de pays hautement industrialisés aient accepté, ou soient sur le point d'accepter, l'engagement de contribuer à concurrence de 1 p. 100 de leur revenu national brut au financement du développement des pays les moins nantis. Ces engagements sont du meilleur augure, car il importe de ne pas oublier que l'action en faveur du développement ne pourra être menée à bien que grâce à des décisions politiques.

92. Mon pays, qui se trouve à une étape intermédiaire de son propre développement et qui a besoin de capitaux importants pour le poursuivre, a néanmoins fait des efforts considérables pour venir financièrement en aide à des pays et à des institutions internationales. Cependant, l'Espagne continue de considérer comme fondamentale l'idée selon laquelle des échanges internationaux très larges revêtent tout au moins autant d'importance que l'aide financière directe.

93. En même temps, les transferts de techniques et la coopération technique peuvent aboutir à des résultats satisfaisants, voire spectaculaires, avec des ressources relativement modestes. Le niveau de développement et le bien-être des populations sont fonction du niveau scientifique et technique de leur pays, et il ne saurait y avoir de relations internationales harmonieuses sans le concours équilibré de tous au progrès de la science et de la technique, qui, par leur essence même, sont universelles et ne connaissent aucune frontière.

94. Malheureusement, ce qui est également avéré dans ce domaine, c'est que la prise de conscience de plus en plus profonde qui se manifeste eu égard aux problèmes technologiques n'a pas encore permis de réduire les distances qui séparent les pays industrialisés de ceux qui n'ont pas encore franchi les frontières essentielles de la technologie. Il ne s'agit pas simplement d'ordres de grandeur afférents aux investissements dans les secteurs de la science et de la technique: même si un Etat se trouvant à un niveau de développement peu élevé décidait, par la voix de son gouvernement de consacrer un grand pourcentage de son revenu national à de telles entreprises, il se trouverait dans l'impossibilité de les réaliser car il ne posséderait pas l'infrastructure éducative nécessaire et n'aurait donc pas la préparation voulue. Les Etats qui souffrent de structures déficientes et manquent nettement de ressources pour se moderniser voient bon nombre des jeunes universitaires qu'ils ont formés au prix de tant de sacrifices attirés par les rémunérations supérieures et les facilités que leur offrent des nations plus riches. Dans le même temps, la capacité de progrès de ces Etats reste soumise à l'influence défavorable du sous-développement technique.

95. L'acquisition de techniques modernes, essentielles pour le développement des pays moins avancés, grève chaque jour davantage leur balance des paiements. Si l'on dispose d'études très poussées sur le commerce extérieur de ces pays, il n'en va pas de même pour ce qui est des innombrables éléments qui relèvent du transfert des techniques. Voilà pourquoi l'Espagne a donné son appui à la création d'un organisme particulier qui serait chargé d'étudier ce problème dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Parmi les nombreux aspects de ce sujet complexe, l'évaluation des coûts afférents au transfert des techniques constitue l'un des chapitres les plus urgents. Il faut étudier de toute urgence les formules qui permettraient de compenser les balances déficitaires des redevances que doivent verser les pays sous-développés et les pays en voie de développement.

96. Nous vivons une étape de révisions et de réformes. Partout on voit se transformer les idées, les modes de vie, les techniques. De nouveaux problèmes surgissent quotidiennement, et nous savons qu'il ne sera possible de les résoudre qu'en faisant preuve d'imagination et de courage. Tous les pays, ceux qui luttent aujourd'hui contre la pollution des villes et la dégradation du milieu environnant, aussi bien que ceux auxquels le manque d'industrialisation a épargné jusqu'ici de telles inquiétudes, ont l'obligation d'humaniser les conditions d'existence, d'utiliser au maximum les ressources humaines, de faire participer tous les hommes à la culture et de permettre à tous les peuples de bénéficier du progrès scientifique et technique dont dépend le développement matériel et spirituel.

97. Le monde connaît la douleur et la misère, les conflits armés et le sous-développement, mais c'est en l'homme que réside sa meilleure espérance. Je ne voudrais pas terminer sans proclamer ma foi en tous les hommes et en leur destin triomphal où se trouve la clef à la solution des problèmes mondiaux. Regardons tous à l'intérieur de notre propre conscience et renouvelons notre engagement de servir les idéaux les plus élevés de l'humanité.

98. Le **PRESIDENT**: L'Assemblée générale va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Albert Bernard Bongo, président de la République gabonaise.

99. Le **Président BONGO**: L'année 1970 marque le vingt-cinquième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, l'acte de naissance de notre organisation.

100. Au lendemain de la dernière guerre mondiale, la plus cruelle et la plus dévastatrice dont l'humanité ait jamais souffert, 51 nations se réunirent dans la ville de San Francisco pour mettre sur pied une organisation chargée de sauvegarder la paix et de promouvoir de meilleures conditions de vie dans le monde.

101. A travers la Charte qui vit alors le jour, ces nations ne traduisaient pas seulement leur désir de paix et de bonheur, elles manifestaient également les aspirations profondes de beaucoup d'autres peuples à une vie plus sûre, dans un monde de justice, de progrès et de fraternité.

102. Ces peuples, bien qu'ayant, eux aussi, cruellement souffert de la guerre, n'étaient pas au rendez-vous de San Francisco du fait qu'ils étaient privés de leur droit à l'indépendance et à la souveraineté. Après le vent de folie destructrice qui avait failli l'anéantir, l'humanité se repréna et se donna un code de conduite destiné, notamment, à régler les différends entre nations autrement que par l'usage de la force. Ce code de conduite — la Charte des Nations Unies — appelait solennellement les peuples des Nations Unies à se montrer "résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre", à proclamer leur "foi dans les droits fondamentaux de l'homme... dans l'égalité... des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice... à favoriser le progrès social" et à assurer le mieux-être à tous les hommes.

103. Un quart de siècle s'est écoulé depuis l'adoption de la Charte des Nations Unies. Quelles réalisations, quels progrès ont-ils été accomplis dans la voie ainsi tracée? Sans doute, la guerre, sous sa forme généralisée, a-t-elle pu être évitée. De nombreux peuples, autrefois sous domination étrangère, sont venus se joindre à la grande famille des Nations Unies, souvent avec l'accord et l'aide des pays qui les avaient dominés. Les droits de l'homme sont mieux garantis; des efforts ont été entrepris pour tenter d'améliorer les conditions de vie des peuples déshérités.

104. Il nous faut néanmoins reconnaître avec modestie que tous ces nobles idéaux sont loin d'avoir été pleinement atteints. En effet, la guerre continue de sévir en de nombreux points du monde; ce que l'on appelle le colonialisme, mais que je qualifie d'injustice, n'est pas encore totalement vaincu, voire réparé; les droits de l'homme, singulièrement de l'homme noir, continuent d'être bafoués et l'écart entre pays riches et pays pauvres, notamment ceux du tiers monde, ne fait que s'élargir davantage.

105. Ainsi, au terme de ses 25 années d'existence, l'Organisation des Nations Unies présente un bilan à l'image de toutes les œuvres humaines, c'est-à-dire un bilan à la fois négatif et parfois positif, et je dirai tout simplement un bilan positif et négatif.

106. A partir d'aspirations idéalistes et d'intentions généreuses, des progrès appréciables ont été certes enregistrés; mais, à côté des résultats obtenus, que de piètements, que d'occasions manquées et de déceptions amères! Il n'est pas question pour autant de se laisser aller au pessimisme. Nous restons persuadés que, malgré ses insuffisances, la Charte demeure, pour le moment, le seul instrument idéal pour réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés à San Francisco. Toutefois, je pense que nous devons revoir les structures de notre Organisation dans le sens d'un dialogue plus large et dans un esprit de compréhension et de tolérance, car il nous faudra beaucoup de bonne volonté pour restreindre certains égoïsmes et dissiper les arrières-pensées pour arriver enfin à la paix.

107. On est sans doute saisi de vertige lorsque l'on contemple les acquisitions scientifiques et techniques et les réalisations matérielles qui découlent de leur application, accumulées par l'humanité au cours de sa longue histoire. Ces acquisitions et ces réalisations matérielles se sont précisément traduites par les multiples et prodigieuses transformations qui se sont opérées et continuent de s'opérer dans tous les domaines de la vie. Notre activité créatrice multiplie ses performances. L'homme a exploré les profondeurs des océans, les régions polaires, les espaces interplanétaires: il s'est lancé dans la conquête du cosmos et, déjà, il a foulé le sol lunaire. Notre maîtrise de l'univers, commençant pas celle de notre planète Terre, que nous voulons exploiter afin d'en tirer tout ce qui peut être utilisé au profit de la vie humaine pour la satisfaction de tous nos besoins et de notre mieux-être, se développe et s'étend à un rythme tel que l'avenir de la civilisation nous réserve des surprises et des satisfactions qui dépasseront toutes nos prévisions.

108. Cependant, tout n'est pas dans cette projection de l'avenir de l'humanité. Déjà, le monde actuel, dans sa structure, présente tant de déséquilibres profonds, soigneusement entretenus par des forces qui échappent encore à notre empire, que la jouissance de tous les biens mis à notre disposition par la civilisation reste dérisoire pour beaucoup d'humains. Ces forces sont aussi bien dans notre propre nature que dans la nature physique ambiante. Nous vivons encore sous l'empire du racisme qui se manifeste çà et là par des discriminations injustes. Nous vivons encore sous l'empire d'un certain passé, des hégémonies et des égoïsmes de toutes sortes qui entretiennent l'inégalité entre les hommes et les différentes parties du monde.

109. A cet égard, on ne peut qu'être surpris et choqué de constater que l'Organisation des Nations Unies présente deux faces. Elle a celle qui s'intéresse à certaines parties du monde en s'attachant, dans la mesure de ses possibilités, à y ramener la paix. Elle a également celle qui se désintéresse délibérément du sort d'autres hommes, ceux justement de l'Afrique noire à laquelle, malheureusement, j'appartiens.

110. L'exemple le plus frappant de cette démission concerne le conflit sanglant qui s'est produit ces dernières années en Afrique occidentale et au cours duquel plus de 2 millions de personnes ont trouvé la mort. C'est dire combien ses conséquences dépassent celles de la guerre du Moyen-Orient et même celles des affrontements indo-chinois.

111. Qu'a fait l'Organisation des Nations Unies, sinon le geste de Ponce Pilate? Les grandes puissances, qui mènent le jeu sur la scène du monde tout en restant plus discrètes, plus évasives et surtout friandes de "juridisme", ainsi que sur la scène des Nations Unies, ont, dans un tel drame, une part de responsabilité très lourde. Plutôt que de s'attacher à appliquer la Charte qu'elles ont signée, ne se préoccupent-elles pas, avant tout, de défendre leurs intérêts, de maintenir — voire d'étendre — leur influence? Le Gabon, pour sa part, réproouve les pressions qui s'exercent dans ce sens-là. Il veut rester maître de lui-même, et en particulier dans cette enceinte et dans d'autres où les condamnations inefficaces servent surtout de camouflage à certains appétits et le laissent indifférent.

112. Il nous faut donc reconnaître avec humilité que nous sommes encore sous l'empire de la haine qui déclenche les forces de la violence et provoque des guerres et des conflits exterminateurs. Nous n'avons pas encore réussi à vaincre totalement l'ignorance, qui est une des sources de la pauvreté et de la misère. Nous sommes toujours aux prises avec la douleur physique et morale qui engendre la mort. La nature elle-même n'est pas totalement soumise à notre volonté de domination; elle dispose de forces redoutables contre lesquelles nous sommes encore sans défense. La terre, elle-même, nous donne un exemple frappant d'inégalité par les différences que ses diverses zones présentent dans les possibilités qu'elle offre pour l'épanouissement de la vie, ce qui est encore une cause d'inégalité entre les hommes.

113. Nos acquisitions scientifiques et techniques, qui exaltent notre fierté et que nous avons inventées pour nous rendre plus heureux, risquent finalement de mener l'humanité à sa ruine et à sa destruction, pour peu qu'elle en fasse un mauvais usage en les mettant notamment au service des forces du mal qui sont, hélas, dans les instincts innés de l'homme.

114. Le progrès dans l'harmonie se présente ainsi comme une fascinante vision de l'avenir de l'homme, mais qui n'est pas près de s'épanouir dans une réalité paisible et heureuse, car celle-ci reste subordonnée à la victoire de l'homme sur les forces du mal qui entretiennent les déséquilibres dans le monde.

115. Aussi est-il hautement bénéfique que les hommes aient pris conscience de cette situation et qu'ils se soient organisés pour s'efforcer de réduire tous ces déséquilibres, dans la mesure du possible. Car, à l'analyse, les objectifs inscrits dans la Charte de cette Organisation se présentent comme le programme minimum des réalisations qui permettront d'éliminer quelques-uns de tous les déséquilibres que nous avons dénoncés. Quelques-uns, parce qu'il y en a tellement que notre Charte, en son état actuel, ne peut pas les résorber tous.

116. Je ne saurais, certes, laisser passer l'occasion qui m'est donnée d'exprimer malgré toute la gratitude de mon pays à l'égard de l'Organisation des Nations Unies pour sa contribution aux efforts que nous menons sans relâche et avec le maximum de nos propres ressources pour promouvoir la croissance économique du Gabon. Dans la situation où se trouve mon pays, je n'entends pas faire de la politique mais de l'économie, car celle-ci doit permettre le

progrès social du peuple gabonais et son accession à un meilleur niveau de vie. Que soient donc remerciés des organismes tels que la FAO, l'OMS, l'UNESCO et le PNUD, qui apportent à mon pays une aide appréciable pour son développement économique, social et culturel.

117. Mais la hâte que j'ai à satisfaire les aspirations à une vie meilleure du peuple qui est le mien, l'écart qui ne fait que se creuser entre les pays nantis et les pays sous-développés, m'incitent à demander davantage. Nous avons besoin de capitaux considérables pour créer chez nous les infrastructures d'un pays moderne, pour promouvoir un équipement de base, pour faire naître des industries de transformation. Seul un organisme comme la Banque mondiale peut nous les procurer dans des conditions supportables. Je pense que le Gabon, comme d'autres pays du tiers monde, est en droit d'espérer une assistance accrue des organismes spécialisés de l'ONU, notamment de la Banque mondiale, comme je viens de le dire.

118. Pour conclure, j'adresse un appel pressant à la communauté internationale pour que toutes les nations qui la composent, grandes et petites, unissent leurs efforts avec plus de foi, de détermination et de sincérité que par le passé, pour que l'Organisation demeure à jamais et poursuive les objectifs qui lui ont été assignés.

119. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole à S. E. l'honorable Richard A. Henriès, président de la Chambre des représentants et représentant spécial du Président du Libéria.

120. **M. HENRIÈS** (*interprétation de l'anglais*): Au nom de notre président, M. William V. S. Tubman, nous saluons et félicitons tous les gouvernements représentés en cette haute assemblée à l'occasion historique du vingt-cinquième anniversaire de notre grande organisation mondiale. Cette date revêt une importance toute spéciale pour le président Tubman. En premier lieu, parce que, lorsqu'il prit possession de ses hautes fonctions, la première délégation qu'il accrédita auprès d'une conférence internationale fut celle qui prit part à la fondation des Nations Unies, à San Francisco, en 1945. En second lieu, parce qu'il est le seul chef d'Etat d'un gouvernement républicain qui, en exercice lors de la fondation des Nations Unies, le soit encore à l'heure actuelle. Dans l'intervalle, il a suivi de près les affaires de l'Organisation. Ses succès ont été pour lui une grande joie et ses échecs l'ont animé du désir ardent de faire tout ce qui est son possible pour que cette organisation puisse remplir le rôle que lui avaient assigné ses fondateurs dans toute la mesure de ses possibilités.

121. Au Libéria, sous la direction éclairée et dynamique du président Tubman, nous avons fermement foi dans les principes qu'incarne la Charte des Nations Unies. La mission de l'Organisation, gardienne de la paix mondiale, a toujours inspiré la politique étrangère de notre président. Discrètement, sans publicité mais avec diligence, il a œuvré pour la paix et la fraternité entre les peuples. Cette recherche de la paix l'incite à convoquer la Conférence de Monrovia¹, en mai 1961. Lors d'une conférence ultérieure des chefs d'Etat et de gouvernement africains à Lagos, au

¹Conférence des chefs d'Etat africains et malgache, tenue à Monrovia du 8 au 12 mai 1961.

Nigéria, en janvier 1962, il proposa de créer une association des Etats africains et présenta un projet de charte contenant les principes directeurs qui devaient présider à la formation d'une telle association. Les dispositions de ce document constituent une partie importante de la Charte actuelle de l'Organisation de l'unité africaine. On comprendra qu'il soit particulièrement fier aujourd'hui d'être l'un des principaux architectes de l'Organisation de l'unité africaine.

122. Dans son pays, sa recherche de la paix lui a permis d'éliminer presque entièrement les guerres intratribales et intertribales, ainsi que les autres désordres tribaux qui, avant son accession au gouvernement, faisaient obstacle au développement harmonieux de notre nation. C'est là un hommage à sa politique d'unification et d'intégration, fondement sur lequel reposent la paix et la stabilité qui régissent actuellement dans tout le pays. Cette politique, si elle était imitée par d'autres chefs d'Etat et d'autres Membres de cette organisation, permettrait, selon nous, de faire un pas important dans la voie de la paix mondiale.

123. Sa foi dans l'égalité de tous les peuples, quelles que soient leur race, leur couleur et leur croyance, a fait du Libéria un creuset où différentes nationalités se joignent à nous pour œuvrer en vue du développement national dans leur intérêt propre et dans celui de notre nation. A cet égard, la politique de "la porte ouverte" de notre président a eu une immense influence sur notre vie nationale.

124. Les principes politiques énoncés par le président Tubman prouvent sa foi dans les Nations Unies, car il a consacré sa vie à la poursuite des buts dont la recherche constitue la raison d'être de notre organisation, c'est-à-dire la paix et le bonheur dans le monde, ainsi que l'égalité de tous les peuples.

125. Le Président aurait souhaité prendre part personnellement à cette commémoration mais, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, il n'a pu le faire à son grand regret. Mais nous vous assurons qu'il est avec nous par la pensée et forme des vœux pour que les Nations Unies voient leur noble tâche en faveur de l'humanité couronnée de succès aujourd'hui et dans les années à venir.

126. Grâce aux bienfaits du Grand Architecte de l'Univers, à sa conduite et à sa protection, nous nous félicitons aujourd'hui de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la fondation des Nations Unies et nous félicitons spécialement les nations signataires de la Charte lors de la création de l'Organisation à San Francisco. Que cette grande organisation ait survécu pendant 25 ans en dépit des conflits d'idées et d'idéologies qui opposent actuellement les Etats Membres, en dépit du mépris du droit, des procédures et des accords internationaux, en dépit des bouleversements politiques et sociaux sur le plan national et international, dans un monde où les conventions, les traités et les accords sont considérés comme des chiffons de papier que l'on peut ignorer facilement ou abroger unilatéralement, dans un monde où la morale et la décence ne semblent plus exister, nous devons en être reconnaissants et remercier le Seigneur de nous avoir préservés jusqu'ici d'un autre conflit global.

127. Lorsque nous étions rassemblés à San Francisco, il y a 25 ans, notre seul mot d'ordre était: "qu'une paix durable

régne dans le monde". Nous avons discuté alors des raisons de l'échec du Traité de Versailles et des raisons pour lesquelles la Société des Nations n'avait pu répondre aux espoirs de ses fondateurs. Cependant, il a fallu admettre que la Société des Nations, malgré tous ses défauts, avait jeté les fondements de l'actuelle Organisation des Nations Unies. Les délégués réunis à San Francisco se sont efforcés de rédiger la Charte de telle sorte que les Etats Membres qui s'étaient engagés à servir l'idéal de paix — et qui croyaient, d'ailleurs, qu'ils œuvreraient ensemble dans une atmosphère de bonne volonté, de sincérité et de confiance, en respectant les droits des autres, ainsi que les quatre libertés fondamentales — tentent de proscrire la guerre et fassent ainsi du monde un lieu où l'on puisse vivre en sécurité. Mais nous éprouvons la crainte, la crainte terrible que quelques nations Membres des Nations Unies ne respectent ni le droit des nations ni celui des individus qui vivent dans leur territoire.

128. Prenant la parole devant la seizième session des Nations Unies, le 23 octobre 1961, le président Tubman, voyant à quel point certains Etats Membres paraissaient s'être écartés des principes inscrits dans la Charte, déclarait:

"Nous n'avons malheureusement pas permis à ces bonnes intentions de se concrétiser. En raison de l'égoïsme des Etats et des politiciens, l'institution s'est trouvée divisée en blocs d'intérêts au lieu de garder pour principe l'union des nations. A mon avis, il faut surtout nous préoccuper de revoir les bases mêmes de la Charte des Nations Unies pour déterminer notre attitude à son égard en vue d'obtenir un plus grand respect des nobles obligations que tous les Membres ont assumées en signant la Charte." [1041^{ème} séance plénière, par. 11.]

Après 25 ans de vicissitudes et d'erreurs, il faudrait revoir ces principes fondamentaux, bien comprendre les conditions actuelles et chercher à leur porter remède.

129. Cette organisation est née sous le signe de la démocratie et, à ce titre, doit défendre les principes de la démocratie. Elle a prouvé, sans aucun doute, qu'elle était attachée à ces principes. Cependant, les dispositions de la Charte qui octroient aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité le droit de veto se sont révélées, depuis 1945, incompatibles avec les principes de la démocratie et ce d'autant plus qu'aucun mécanisme n'existe qui permette à l'Organisation de passer outre à un veto émis par un membre permanent, ce veto étant définitif et incontestable. Invariablement, le recours au droit de veto a été dicté par des conflits d'intérêts nationaux et surtout à des fins intéressées. Le vice qui s'est accusé progressivement au cours des années, c'est que l'institution du droit de veto a paralysé indûment l'Organisation dans bien des cas et a jeté un doute sur ses motifs et sur son efficacité à se saisir de certains problèmes très graves. Une telle situation ne devrait pas exister au Conseil de sécurité, organe chargé d'établir la politique des Nations Unies. Il est grand temps que le principe qui est à la base de l'octroi du droit de veto aux cinq membres permanents soit réexaminé.

130. Il est urgent d'abolir le droit de veto étant donné la situation dans laquelle se trouve le monde actuellement,

sinon nous pouvons craindre que les peuples ne perdent leur confiance dans les Nations Unies et que la paix, objet de nos ardentes recherches, n'apparaisse comme un objectif illusoire à notre époque. Nous craignons que le droit de veto ne semble donner à un gouvernement le droit d'imposer sa volonté à la majorité, ce qui, à notre avis serait tout à fait contraire aux principes démocratiques et, pour cette raison, nous recommandons à toutes les nations, petites et grandes, de se soumettre aux vœux de la majorité. C'est cela, la démocratie en action.

131. Nous admettons cependant que si les Nations Unies n'existaient pas — ce forum où les Etats peuvent, par l'intermédiaire de leurs représentants, donner libre cours à leurs doléances au sujet des questions qui leur tiennent à cœur — une troisième guerre mondiale aurait éclaté depuis longtemps. Nous reconnaissons également que les institutions spécialisées des Nations Unies ont beaucoup contribué au bien-être des peuples. Nous pensons au travail accompli par l'Organisation mondiale de la santé, par l'Organisation internationale du travail, par la FAO, par l'UNESCO, par le FISE et d'autres organisations. Mais ce n'est pas suffisant.

132. L'essentiel est de créer un monde meilleur, un monde plus sûr et toutes les nations, petites et grandes, développées ou en voie de développement, ont un rôle important à jouer pour atteindre ce but. Les grandes puissances qui participent à la course aux armements ne sauraient y parvenir seules. Au contraire, en disposant d'armes si dangereuses, elles ne font qu'aggraver les difficultés qui compliquent la recherche de la paix mondiale. La politique selon laquelle la force prime le droit a échoué dans le passé, échoue dans le présent et échouera toujours, car le droit sera toujours le droit et le mal sera toujours le mal.

133. En 1945, on nous avait assurés que si un Etat Membre violait de façon flagrante la Charte, qu'il s'était engagé à soutenir et à défendre, des mesures appropriées seraient prises contre lui pour lui faire comprendre que les autres Etats blâmaient sa conduite. Après 25 ans d'existence, cette grande organisation semble impuissante à prendre des mesures contre un Etat Membre. Même la Cour internationale de Justice partage, elle aussi, cette impuissance. Tant que cette situation se prolongera, il n'y aura pas de paix dans le monde; les nations continueront à faire la guerre à d'autres nations, et l'on continuera à se réunir dans cette enceinte en ennemis et non en amis et en frères, chose que l'on n'avait jamais imaginée lors de la création de cette organisation, il y a 25 ans. Les fondateurs espéraient que toutes les délibérations des Nations Unies seraient menées dans une atmosphère d'amitié. Dans leur esprit, si des divergences surgissaient, des mesures immédiates seraient prises pour les régler à l'amiable afin que la paix, objectif primordial de cette organisation, règne toujours entre les nations et les peuples.

134. Continuant à passer en revue notre expérience, nous croyons opportun de dire que l'on n'avait jamais imaginé qu'un Membre des Nations Unies recourrait à la force pour imposer sa forme de gouvernement à une autre nation. Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies, toutes les nations reconnaissent que tout être humain est humain et que tous les êtres humains partagent certains droits inhérents et inaliénables

qui devraient être respectés, quels que soient leur race, leur couleur, leur croyance ou leur sexe. Si, ayant souscrit à ces principes, une nation voulait les violer impunément, des sanctions seraient alors imposées. Mais certaines nations, après l'imposition de ces sanctions, cherchent par des voies subtiles à les violer et, qui plus est, à se justifier. L'Organisation le constate, l'Organisation le sait; elle ne fait cependant rien pour mettre fin à ces violations. Comment la paix peut-elle régner en notre temps? Les fondateurs de la Charte n'avaient jamais envisagé, en 1945, un tel état de choses.

135. Rappelons-nous que cette organisation, par sa Charte et par la Déclaration des droits de l'homme, s'est vouée à l'idéal de l'égalité sociale et de la justice pour tous les peuples, quelles que soient leur race ou leur origine. Cependant, nous n'avons pas agi lorsque certains Etats Membres ont décidé de fouler aux pieds les droits de l'homme les plus élémentaires de certaines populations de leur territoire. Dans cette assemblée et dans les différentes commissions, nous entendons, d'année en année, des discours retentissants déplorant la politique raciste de la République sud-africaine et cependant des Etats Membres ont aidé et encouragé cette politique en entretenant des relations commerciales avec ce pays, malgré les résolutions adoptées par l'Organisation.

136. Je me souviens fort bien de cette réunion à laquelle j'ai participé en tant que membre du comité chargé d'étudier le Préambule de la Charte, aux côtés du général Smuts, de l'Union sud-africaine, alors que la question si grave des droits de l'homme était en discussion. Le général, qui dirigeait sa délégation à la Conférence de San Francisco, après avoir défendu ce que l'on considérait comme les échecs de la Société des Nations, avait déclaré, en termes non équivoques, que tous les hommes ont en commun certains droits qui doivent être respectés, sans considération de race, de couleur, de religion et de sexe. C'est un paradoxe honteux que de voir à quel point les successeurs du général Smuts se sont écartés de cet idéal élevé en lequel il avait de grands espoirs.

137. La France, depuis plusieurs années, vend des armes à l'Afrique du Sud. Maintenant, le nouveau Gouvernement conservateur de Grande-Bretagne a annoncé qu'il avait l'intention de reprendre la vente d'armes à l'Afrique du Sud, soulevant ainsi l'indignation de nombreux pays. La plupart des grandes puissances ont des intérêts économiques en Afrique du Sud. Dans l'ensemble, ces échanges commerciaux avec le Gouvernement de Prétoria n'ont fait qu'aider ce dernier à renforcer sa politique d'*apartheid* et ainsi à rendre plus sévère le régime de terreur qu'il impose aux fils authentiques de ce pays.

138. Le Gouvernement portugais, d'autre part, continue à traiter de façon inhumaine la population de l'Angola et du Mozambique. Il a foulé aux pieds les résolutions par lesquelles notre assemblée l'invitait à renoncer à ces actes atroces contre la dignité humaine dans ces territoires, en prétendant à tort que ces territoires font partie intégrante du Portugal. Le Portugal est également, semble-t-il, encouragé tacitement par certains Membres de cette organisation à poursuivre cette politique injuste.

139. Le président Tubman, révolté par les actes de l'Afrique du Sud et après consultation et accord avec l'empereur d'Ethiopie Haïlé Sélassié, a, avec lui, intenté une action conjointe contre le gouvernement sud-africain devant la Cour internationale de Justice. Bien que celle-ci ait rendu deux avis consultatifs, elle n'a pu, en dernière analyse, se déclarer compétente dans cette question. On se demande réellement sur quels arguments repose une telle décision.

140. En Rhodésie, un autre régime raciste a pris le pouvoir en 1965. Il s'inspire de la politique et des méthodes de l'Afrique du Sud pour refuser l'exercice des droits de l'homme les plus élémentaires aux populations du Territoire. La Grande-Bretagne, qui administrait les affaires de la Rhodésie à l'époque, a proclamé que la déclaration unilatérale d'indépendance décidée par la Rhodésie était un acte de rébellion contre le Gouvernement britannique. Il est triste de constater que le Gouvernement britannique, contrairement à son habitude, s'est montré impuissant à maîtriser cette rébellion, en dépit des crimes atroces contre l'humanité, contre la dignité humaine perpétrés par le régime illégal de Rhodésie. Au lieu de cela, après une période de cinq ans, le régime rebelle a proclamé la Rhodésie république, lançant ainsi un défi sans équivoque au Gouvernement britannique.

141. Le Gouvernement du Libéria et sa population sont fermement opposés à toute forme d'oppression, où qu'elle se produise. Nous sommes doublement opposés à ces campagnes d'oppression systématiques, fondées sur le racisme, dirigées contre des peuples d'Afrique qui revendiquent légitimement leurs droits sur leur propre patrie. Nous restons inébranlables dans notre ferme résolution d'éliminer, grâce aux efforts de l'Organisation de l'unité africaine et des Nations Unies, toutes les formes de colonialisme et de racisme de la face du continent africain. Pour ce faire, nous demandons l'appui et la coopération des nations et des peuples de bonne volonté, où qu'ils se trouvent, afin que tous les peuples puissent enfin jouir du respect des droits et de la dignité que Dieu a voulu accorder à l'homme.

142. L'attitude de certains Etats Membres à l'égard des régimes racistes d'Afrique a permis de mettre en doute leur sincérité lorsqu'il s'agit de questions touchant au bien général des Nations Unies. Si ces Etats Membres ne changent pas d'attitude, nous craignons que des millions de personnes, pour le bien desquelles les Nations Unies ont été conçues, ne perdent confiance en notre organisation. Cela ne doit pas arriver si l'on veut que cette organisation, conçue sous le signe de la démocratie, de l'égalité et de la justice, remplisse sa mission qui est de faire régner une paix durable, la compréhension entre les hommes et la prospérité dans le monde.

143. Lorsque nous, Membres des Nations Unies, rechercherons la paix mondiale avec sincérité, lorsque nous aurons le courage de dire à une nation, grande ou petite, "vous avez violé les principes fondamentaux qui sont à la base de notre organisation et, par conséquent, vous devez changer de politique ou supporter les conséquences de votre conduite", lorsque nous aurons le courage de défendre la justice contre l'injustice, lorsque nous serons résolus à ne plus suivre une politique d'apaisement qui a été grandement responsable du déclenchement de la seconde guerre mon-

diale, à ce moment-là seulement, nous pourrions commencer à entrevoir ce rayon de lumière qui nous conduira à la paix mondiale.

144. Malgré le fait que, dans certains cas, les espoirs des fondateurs de cette organisation n'aient pas été réalisés, nous restons optimistes et nous pensons qu'avec les années nous réfléchirons et nous déciderons d'adopter une politique qui corrigera les erreurs.

145. C'est dans cet esprit que l'Organisation de l'unité africaine a été créée et que certains principes fondamentaux ont été énoncés dans la Charte de cette organisation, encourageant une coopération plus étroite entre les Etats africains et, par leur intermédiaire, entre tous les pays du monde. Les Africains, en particulier, doivent se considérer les uns les autres comme des frères et ces frères doivent également considérer leurs amis situés hors du continent africain comme des frères. C'est pourquoi la grande majorité des Etats africains, croyant à la fraternité humaine et fermement convaincus que tous les hommes ont été créés égaux et qu'ils doivent jouir de certains droits fondamentaux, continuent à protester contre l'existence du colonialisme en Afrique et réclament énergiquement la libération de leurs frères africains. Dans leur Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que tous les êtres humains devaient être considérés comme des hommes libres, ayant droit à la justice et à l'égalité dans la dignité. Nous sommes donc convaincus que notre organisation n'épargnera aucun effort pour éliminer le colonialisme en Afrique.

146. Nous constatons aujourd'hui qu'il existe plusieurs groupements de nations, à l'échelon continental et régional, dont les buts sont d'encourager une entente économique et diplomatique. Il faut citer tout particulièrement le groupe des nations non alignées qui est composé de nations venant de pratiquement tous les continents et qui, contrairement à la plupart des autres groupements, ne comportent pas de structure organisationnelle ou administrative, mais n'en a pas moins une cohésion et une unité de direction rarement réalisées dans de telles circonstances. Ces nations sont devenues, en tant que groupe, une force exerçant une grande influence sur les questions qui affectent les intérêts vitaux du monde. Tout en étant, au départ, de caractère idéologique, leurs efforts n'en ont pas moins toujours été fondamentalement, en harmonie avec les objectifs des Nations Unies, puisqu'ils visent à assurer la paix et le bonheur aux nations et aux peuples du monde entier. Ce groupe est peu à peu devenu une force d'équilibre entre les grandes puissances rivales et il a ainsi permis de faire régner un certain degré de tranquillité dans notre monde troublé. Son désir de porter remède à la situation qui règne dans le monde actuellement se manifeste constamment lors de chacune de ses conférences. La dernière, qui s'est tenue à Lusaka, en Zambie, en septembre dernier, constitue un autre témoignage de son désir de créer un monde meilleur pour toutes les nations et pour tous les peuples.

147. Dans un discours prononcé lors de la Conférence des pays non alignés qui s'est tenue au Caire, en République arabe unie, le président Tubman, le 7 octobre 1964, s'est exprimé en ces termes:

“Le non-alignement ne saurait être considéré comme un refus de choisir entre le bien et le mal, le moral et l'immoral, de prendre parti aux côtés de blocs ou de rester neutres dans un monde dynamique. Au contraire, les actes politiques des Etats devraient leur permettre de conclure divers accords — commerciaux, économiques, techniques — et d'entreprendre diverses activités sur le plan national et international aux côtés d'autres nations, sans porter atteinte à leur indépendance de pensée et d'action.

“Le non-alignement devrait devenir une force vitale, morale et spirituelle, une influence bienfaisante entre les forces antagonistes de la paix et de la guerre, de la haine et de l'amour; entre les forces de rupture et le respect sacré des traités et des obligations. Le non-alignement devrait être une voie internationale immense sur laquelle les nations s'engageraient pour parvenir à la conciliation, à la réconciliation, pour ajuster leurs divergences et pour ouvrir une ère de paix universelle fondée sur la justice, l'égalité et l'équité.”

148. Telle est la noble tâche que se sont fixée les nations non alignées; telle est la tâche à laquelle nous devons tous souscrire, que nous soyons alignés ou non alignés.

149. Les progrès techniques réalisés par les grandes puissances depuis la création des Nations Unies, il y a 25 ans, ont été immenses. Elles ont découvert l'énergie nucléaire et thermonucléaire et ont mis au point des armements extrêmement perfectionnés dont la puissance de mort s'accroît chaque année. Bien qu'elles tiennent entre leurs mains le pouvoir de détruire l'humanité en quelques minutes, elles ont fait preuve d'une grande modération et ont recherché sans relâche les moyens d'arriver à la paix, s'efforçant de convertir l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est là une attitude des plus honorables et une preuve de bonne volonté des grandes puissances pour lesquelles nous les félicitons très sincèrement.

150. Avant de conclure puis-je me permettre de vous rappeler ce que déclarait notre président lorsqu'il prit la parole devant l'Organisation en 1961? Nous pensons que chaque représentant ici présent devrait réfléchir à ces paroles et devrait les communiquer à son propre gouvernement:

“Les nations puissantes ne décevront pas les espoirs de l'humanité, j'en suis profondément convaincu, en hésitant à appuyer totalement les dogmes fondamentaux de l'humanité, tels que les proclame la Charte des Nations Unies, et n'auront pas recours à des actes unilatéraux ou bilatéraux pour trouver des solutions qui ne seraient pas en harmonie avec ces dogmes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

“C'est seulement dans cette atmosphère de foi et de dévouement aux idéaux auxquels nous avons souscrit en devenant Membres de l'Organisation mondiale que l'humanité peut regarder l'avenir en face, sans crainte, avec courage, et travailler dans la confiance pour que finalement le droit triomphe de la force, que la justice écrase l'oppression, que la raison remplace la déraison, que les bienfaits de la liberté fassent oublier la tyrannie de la domination, et que le bien-être humain détruise l'égoïsme racial. Voilà les idéaux auxquels nous nous sommes consacrés et auxquels nous nous engageons à adhérer au cours des jours décisifs qui sont devant nous.” [1041ème séance, par. 41 et 42.]

151. Monsieur le Président, vous avez été élu à l'unanimité par vos collègues pour présider cette session historique des Nations Unies et nous vous en félicitons vivement. Nous sommes certains que, sous votre direction éclairée, nos délibérations seront couronnées de succès et que nous adopterons des mesures qui, lorsqu'elles seront appliquées, préserveront cette grande organisation mondiale et apporteront la paix au monde ainsi que le bonheur, la prospérité et l'amitié à tous les hommes.

La séance est levée à 12 h 45